

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**14 JUILLET 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 14 juillet 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

<b>Jean-Philippe Martin</b>	<b>maire</b>
<b>Jean-Pierre Lavoie</b>	<b>cons. au poste no: 1</b>
<b>Daniel Kempa</b>	<b>cons. au poste no: 2</b>
<b>Christiane Légaré</b>	<b>cons. au poste no: 3</b>
<b>Jacques Hébert</b>	<b>cons. au poste no :4</b>
<b>Ginette Lynch</b>	<b>cons. au poste no: 5</b>
<b>Denis Desautels</b>	<b>cons. au poste no: 6</b>

**Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale**

**Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

**Mot de bienvenue du maire**

**Période de questions**

**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**Règlement 367-18-07 (location d'une résidence)**

**Règlement 367-18-08 (zonage)**

**Règlement 367-18-09 (zonage ccc)**

**214-07-2018**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

**1. Administration**

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 9 juin 2018

**1.2 Communication**

1.2.1 Coop Alimentaire de Val-des-Lacs – Demande de subvention

1.2.2 Demande d'appui – Transport de bois via les chemins municipaux

**1.3 Règlements municipaux**

1.3.1 Règlement 367-18-07 (location d'une résidence)

1.3.2 Règlement 367-18-08 (zonage)

1.3.3 Règlement 367-18-09 (zonage ccc)

1.3.4 Règlement 447-18 (matières résiduelles)

1.3.5 Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds

**1.4 Affaires juridiques**

**2. Ressources financières**

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

**3. Ressources humaines**

3.1 Embauche préposé entretien paysager

3.2 Poste commis finances et sécurité civile

3.3 Suspensions d'employés

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

4.1 Centre culturel et communautaire

4.1.1 Aménagement paysager

4.2 Imprimante à l'administration

**5. Sécurité publique**

**6. Réseau routier, transport**

6.1 Afficheur de vitesse avec panneau solaire

6.2 Programme d'aide à la voirie locale

6.3 Installation miroir coin Val-des-Lacs/Hudon

6.4 Travaux chemin Lac-Quenouille

6.5 Cabanon pour garage municipal

6.6 Contrat MTQ – Déneigement et déglçage ch. Val-des-Lacs

**7. Gestion du territoire et du milieu**

7.1 Demande de dérogation mineure

7.2 Demandes de PIIA

7.3 Lac Quenouille

7.3.1 Entente droit de passage chemin Laurin

7.3.2 Mise en vente ponton

7.4 RITL

7.4.1 Procès-verbal du 13 juin 2018

**8. Service à la collectivité**

8.1 Bibliothèque

8.1 Rapport mensuel bibliothèque

8.2 Loisirs et culture

8.2.1 Rapport d'activité conférence Josée Boudreault

8.2.2 Rapport d'activité Fête nationale

8.2.3 Rapport d'activité concert Curé-Mercure

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

\*\*\*\*\*

**1. Administration**

**1.1 Procès-verbaux**

**1.1.1 Procès-verbal du 9 juin 2018**

**215-07-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 9 juin 2018 avec les modifications suivantes :

Remplacer les numérotations suivantes :

209-06-2017, 210-06-2017, 211-06-2017, 212-06-2017 et 213-06-2017 par 209-06-2018, 210-06-2018, 211-06-2018, 212-06-2018 et 213-06-2018.

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.1 Coop Alimentaire de Val-des-Lacs – Demande de subvention**

**216-07-2018**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la part du comité provisoire de la coopérative alimentaire de Val-des-Lacs;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'octroyer une subvention à la Coopérative alimentaire de Val-des-Lacs au montant de 1373 \$.

Que la dépense soit défrayée par le surplus.

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

\*\*\*\*\*

**1.2 Communication**

**1.2.2 Demande d'appui – Transport de bois via les chemins municipaux**

**217-07-2018**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2013, la municipalité de La Conception investit des sommes importantes qui équivalent à plus de 2,4 millions de dollars relativement aux coûts d'entretien, de réparations et de refonte des routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la problématique du financement de l'entretien des chemins municipaux utilisés pour le transport du bois provenant de la grande forêt publique est un problème majeur pour la municipalité et pour la région entière;

CONSIDÉRANT QUE nos routes municipales ne sont pas, pour la majorité d'entre elles, conçues pour le transport intensif de poids lourds, ce qui occasionne des dégradations importantes et coûteuses de la surface de roulement et de la fondation desdites routes;

CONSIDÉRANT QU'aucune municipalité de la MRC des Laurentides ne bénéficie des redevances lorsque le transport excède 1000 voyages par année;

CONSIDÉRANT QU'étant donné que ladite redevance versée par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports est inexistante et que les municipalités doivent taxer leurs citoyens pour défrayer les coûts nécessaires pour assurer l'entretien de leurs chemins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un taux élevé de villégiateurs près des territoires visés par les coupes forestières, dont les usages entraînent des incompatibilités sociales et problématiques considérables reliées à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'écoulement de l'eau et le débit des cours d'eau peuvent être altérés par la présence des multiples activités forestières et provoquent des impacts négatifs importants sur les chemins municipaux, car ils interceptent l'eau lors de précipitations, ce qui affecte les tampons naturels de drainage en raison de l'érosion et la sédimentation;

CONSIDÉRANT QUE suite aux opérations forestières, les problèmes perceptibles d'érosions et d'apport en sédimentation acheminé affectent l'intégrité écologique des plans d'eau et viennent miner les efforts de la Municipalité ainsi que ceux des associations de lacs contre la lutte aux espèces envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est inquiète quant aux risques d'accident pour ses citoyens et usagers par la hausse de la circulation des camions lourds où le partage de voie est inadapté sur des routes étroites;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 087-17, de la municipalité de La Conception, revendique auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports la reconnaissance de la double vocation des chemins des Érables et des Chênes et qu'il en

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**14 JUILLET 2018**

---

assure leur entretien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC des Laurentides par résolution numéro 2017-04-7127 appuie la municipalité de la Conception dans ses revendications auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports relativement à la reconnaissance de la double vocation des chemins des Érables et des Chênes et qu'il en assure leur entretien;

CONSIDÉRANT QUE par une communication datée du 1<sup>er</sup> juin 2017, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports refuse le principe de «double vocation» des chemins et reconnaît que le transport lourd est interdit sur le territoire;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la municipalité de La Conception;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Val-des-Lacs appuie la Municipalité de La Conception dans sa décision :

QUE la Municipalité de La Conception décline tout transport de bois sur son réseau routier municipal et impose le respect intégral du règlement numéro 02-1996.

QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) se dote d'un plan d'accès à la ressource forestière sur l'ensemble du territoire afin qu'il puisse s'harmoniser dans le cadre du nouveau schéma d'aménagement du territoire de la MRC des Laurentides.

QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) ainsi que les industries œuvrent à trouver des pistes de solutions afin de faire sortir la ressource provenant de la forêt publique directement sur les axes routiers provinciaux.

DE transmettre la présente résolution aux ministres et députés :

- Christine St-Pierre, Ministre responsable de la région des Laurentides;
- Martin Coiteux, Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;
- André Fortin, Ministre des Transports;
- Sylvain Pagé, député provincial de Labelle;
- David Graham, député fédéral du comté Laurentides-Labelle.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.1 Règlement 367-18-07 (location d'une résidence)**

**218-07-2018**

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-07 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 afin :

- D'interdire la location d'une résidence principale ou secondaire pour un court séjour dans certaines zones;

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée au premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par madame Ginette Lynch conseillère, appuyée par madame Christiane Légaré conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-18-07 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.2 Règlement 367-18-08 (zonage)**

**219-07-2018**

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 afin :

- De permettre dans la zone résidentielle RU-5 l'usage commercial récréatif, culturel et récréo-touristique d'hébergement et de restauration

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 14 avril 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée au premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-18-08 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

\*\*\*\*\*

**1.3 Règlements municipaux**

**1.3.3 Règlement 367-18-09 (zonage ccc)**

**220-07-2018**

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-09 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 afin :

- De permettre dans la zone publique P-1 l'usage commercial récréatif, culturel et récréo-touristique socio-culturel;
- De limiter le nombre maximal de siège à 250 pour les établissements commerciaux de classe 1 groupe 2;

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**14 JUILLET 2018**

---

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 12 mai 2018;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la modification apportée au premier projet de règlement suite aux recommandations de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire-trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-18-09 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

\*\*\*\*\*

**1.3.4 Règlement 447-18 (matières résiduelles)**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement numéro 447-18 modifiant le règlement numéro 353 et ses amendements dans le but de réglementer la collecte des matières résiduelles sur le territoire sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.3.4 Règlement 447-18 (Collecte et transport des matières résiduelles)**

**221-07-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le projet de règlement numéro 447-18 relatif à la collecte et le transport des matières résiduelles.

\*\*\*\*\*

**1.3.5 Règlement interdisant la circulation des véhicules lourds**

**Avis de motion**

Avis de motion est donné par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité qu'un projet de règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur les chemins Val-des-Lacs, Lac-Quenouille et Lac-de-l'Orignal sera déposé.

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

\*\*\*\*\*

**1.4 Affaires juridiques**

Aucun sujet sous cette rubrique.

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**14 JUILLET 2018**

---

\*\*\*\*\*

**2. Ressources financières**

**2.1 Rapport des dépenses**

**222-07-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°8857 à n°8921, les chèques annulés n°8784 et n°8838, pour les déboursés du mois de juin 2018 au montant total de 208 576.10 \$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 juin 2018 pour un montant de 38 485.78 \$;

Pour un total de déboursés pour le mois de juin 2018 de 247 061.88 \$.

\*\*\*\*\*

**2.2 Rapport des salaires**

**223-07-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de juin 2018 au montant de 53 915.20 \$.

\*\*\*\*\*

**3. Ressources humaines**

**3.1 Embauche préposé entretien paysager**

**224-07-2018**

CONSIDÉRANT la démission de madame Nathalie Vocelle, préposé à l'entretien paysager en date du 2 juillet 2018 ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Kyran Emond à titre de préposé à l'entretien paysager au taux horaire prévu à la convention collective.

\*\*\*\*\*

**3.2 Poste de commis finances et sécurité civile**

**225-07-2018**

CONSIDÉRANT la résolution 325-11-2017 confirmant l'embauche du commis finances et sécurité civile à raison de 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire combler le poste à temps partiel de commis finances et sécurité civile à raison de 20 heures par semaine, pour un total de 40 heures;

CONSIDÉRANT que la réorganisation d'un autre poste syndiqué aura lieu, permettant une baisse de huit heures par semaine;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité de faire paraître un appel d'offre pour le poste de commis finances et sécurité civile à raison de 20 heures par semaine au taux horaire prévu à la convention collective.

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

\*\*\*\*\*

**3.3 Suspensions d'employés**

**226-07-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite des événements survenus en juin 2018, l'employé no 01-0054 a été suspendu administrativement, avec solde, pour fins d'enquête du 13 au 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'enquête menée permet de conclure que l'employé no 01-0054 devait être réintégré à son poste;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de ratifier la suspension administrative, avec solde, pour fins d'enquête du 13 au 15 juin 2018 de l'employé no 01-0054 ainsi que sa réintégration au travail en date du 18 juin 2018.

\*\*\*\*\*

**227-07-2018**

CONSIDÉRANT QU'à la suite des événements survenus en juin 2018, l'employé no 04-0039 a été suspendu pour fins d'enquête à partir du 27 juin 2018 pour une durée indéterminée;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité, de ratifier la suspension disciplinaire sans solde, à partir du 27 juin 2018 de l'employé no 04-0039.

\*\*\*\*\*

**4. Ressources matérielles et immobilières**

**4.1 Centre culturel et communautaire**

**4.1.1 Aménagement paysager**

**228-07-2018**

CONSIDÉRANT que les dépenses reliées à l'aménagement paysager du centre culturel et communautaire sont subventionnées dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM) de la part du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'entreprise Création Aqua Terra inc., déposée le 19 juin 2018, pour la production d'un plan d'aménagement paysager au centre culturel et communautaire au montant de 2 414.48 \$ taxes incluses.

\*\*\*\*\*

**4.2 Imprimante à l'administration**

**229-07-2018**

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien et de photocopies de plus en plus élevées de la photocopieuse actuelle;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de la compagnie Xerox pour la location et l'installation

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

d'une photocopieuse au montant mensuel de 303.20\$ taxes en sus, en y ajoutant les coûts de copies.

\*\*\*\*\*

**5. Sécurité publique**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.1 Afficheur de vitesse avec panneau solaire**

**230-07-2018**

CONSIDÉRANT la nécessité de réduire la vitesse de circulation des véhicules sur le chemin Val-des-Lacs dans la zone de 30 km/h ;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'un afficheur de vitesse avec panneau solaire pour un montant maximum de 5 000 \$ taxes en sus et de procéder à son installation sur le chemin Val-des-Lacs, dans la zone de 30 km/h.

Que la dépense soit défrayée par le surplus.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.2 Programme d'aide à la voirie locale**

**231-07-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financières sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité que le conseil de Val-des-Lacs autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.3 Installation miroir coin Val-des-Lacs/Hudon**

**232-07-2018**

CONSIDÉRANT une demande de citoyens;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation d'un miroir à l'intersection des chemins de Val-des-Lacs et Hudon, au montant de 498.15 \$ taxes en sus.

Que la dépense soit défrayée par le surplus.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.4 Travaux chemin Lac-Quenouille**

**233-07-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder au chargement du chemin Lac-Quenouille à partir du chemin Piché jusqu'au chemin des Chevreuils sur une longueur de 1 100 mètres au montant de 4 800 \$ taxes en sus, ainsi qu'un maximum de deux épandages d'abat-poussière au montant de 3 200 \$ taxes en sus.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.5 Cabanon pour garage municipal**

**234-07-2018**

CONSIDÉRANT l'espace de rangement insuffisant au garage municipal pour le Service de la voirie;

Il est proposé par madame Christiane Légaré conseillère, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de permettre la fabrication et l'installation de deux cabanons pour l'entreposage au garage municipal au montant maximal de 8 000 \$ taxes en sus.

Que la dépense fasse l'objet d'un transfert de poste au montant de 4 000\$ et que le solde soit défrayé par le surplus.

\*\*\*\*\*

**6. Réseau routier, transport**

**6.6 Contrat MTQ – Déneigement et déglacage du chemin de Val-des-Lacs**

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

**235-07-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de contrat de service du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) relatif au déneigement et au déglçage des infrastructures routières pour la saison 2018-2019 au montant annuel de 27 150 \$ renouvelable sur deux autres années sans indexation pour un total de trois ans. Que madame Stéphanie Russell, directrice générale, soit autorisée à signer tous les documents relatifs aux présentes.

\*\*\*\*\*

**7. Gestion du territoire et du milieu  
7.1 Demande de dérogation mineure**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**7.2 Demandes de PIIA**

Aucun sujet sous cette rubrique.

\*\*\*\*\*

**7.3 Lac Quenouille  
7.3.1 Entente droit de passage chemin Laurin**

**236-07-2018**

CONSIDÉRANT la résolution 143-04-2018 permettant la signature d'une entente avec les propriétaires des servitudes situées sur le terrain du chemin Laurin appartenant à la Municipalité, lot 20A, rang 11;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité, de procéder au dépôt de l'entente.

\*\*\*\*\*

**7.3.2 Mise en vente du ponton**

**237-07-2018**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité, de mandater monsieur Farid Madaoui, inspecteur du Service de la voirie pour la vente du ponton appartenant à la Municipalité utilisé pour l'installation de bouées au lac Quenouille.

\*\*\*\*\*

**7.4 RITL  
7.4.1 Procès-verbal du 13 juin 2018**

**238-07-2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal du 13 juin 2018 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

\*\*\*\*\*

**SÉANCE ORDINAIRE  
14 JUILLET 2018**

---

**8. Service à la collectivité**

**8.1 Bibliothèque**

**8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque**

**239-07-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de juin 2018.

\*\*\*\*\*

**8.2 Loisirs et culture**

**8.2.1 Rapport d'activité conférence Josée Boudreault**

**240-07-2018**

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'activité de l'activité conférence Josée Boudreault du 16 juin 2018.

\*\*\*\*\*

**8.2.2 Rapport d'activité Fête nationale**

Cette rubrique est reportée.

\*\*\*\*\*

**8.2.3 Rapport d'activité concert Curé-Mercure**

**241-07-2018**

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport d'activité concert Curé-Mercure du 29 juin 2018.

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

**Levée de l'assemblée**

**242-07-2018**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 11 h 15.

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.**

---

**Jean-Philippe Martin,  
Maire**

---

**Stéphanie Russell  
Secrétaire-trésorière, directrice générale**